

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JANVIER 2014

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013.
- Compte-rendu des décisions du Maire.

FINANCES

- Q1-** Reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2013.
Rapporteur : M. FRESSE
- Q2-** Vote du budget 2014
Rapporteur : M. FRESSE
- Q3-** Vote des taux d'imposition 2014.
Rapporteur : M. FRESSE
- Q4-** Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier Principal.
Rapporteur : M. FRESSE

PERSONNEL COMMUNAL

- Q5-** Formation des élus.
Rapporteur : C. MACHIN
- Q6-** Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité Social du Personnel.
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

- Q7-** Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère culturel.
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE
- Q8-** Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL).
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE
- Q9-** Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) – Actualisation de la convention financière.
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE
- Q10-** Séances de cinéma au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM) et à la salle Louis Pergaud – Avenant n°2 à la convention passé avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR).
Rapporteur : Y. PINON

EDUCATION

- Q11-** Convention de prestation dans le cadre du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant – Avenant n°1.
Rapporteur : N. PARENT HECKLER

SPORTS

- Q12-** Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif.
Rapporteur : D. VERHULST

JEUNESSE

- Q13-** Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) – Convention d'action sociale familiale - Aides aux Temps libres sur fonds propres.
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

SOCIAL

- Q14-** Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère social et santé.
Rapporteurs : Y. PINON – N. PARENT HECKLER
- Q15-** Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des anciens combattants.
Rapporteur : Y. PINON
- Q16-** Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des personnes âgées.
Rapporteur : Y. PINON

MARCHES ET CONTRATS

- Q17-** Publication de la liste des marchés passés par la Commune au cours de l'exercice 2013.
Rapporteur : M. FRESSE
- Q18-** Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Laxou et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour la passation des marchés d'assurances.
Rapporteur : M. FRESSE
- Q19-** Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de repas pour différents services de la Commune de Laxou et création d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Rapporteur : M. FRESSE

URBANISME

- Q20-** Acquisition d'une parcelle de terrain situé 12 impasse Colonel Moll.
Rapporteur : L. WIESER
- Q21-** Attribution d'une prime pour le ravalement de façade.
Rapporteur : L. WIESER
- Q22-** Attribution d'une prime pour le soutien aux énergies renouvelables.
Rapporteur : L. WIESER
- Q23-** Terrain communal rue Louis Pasteur – Angle Edouard Grosjean – Demande de dédommagement de Monsieur HAYON.
Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

ENVIRONNEMENT

- Q24-** Avis sur le classement du massif forestier de Haye en forêt de protection.
Rapporteur : L. WIESER

POLITIQUE DE LA VILLE

- Q25-** Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Présentation des dossiers de la 1^{ère} session 2014.
Rapporteur : Y. PINON
- Q26-** Attribution d'une subvention et convention de partenariat avec l'association Jeunes et Cité.
Rapporteur : Y. PINON

COMMUNICATION

- 1)** Communauté urbaine du Grand Nancy - Séance des Conseils du 29 novembre, 20 décembre 2013 et 20 janvier 2014.
Rapporteur : D. LECA

VILLE DE LAXOU



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire,

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS PROCURATION SECRETAIRE DE SEANCE

MM. THOMAS, QRIBI, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.
MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.
MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 28
de votants	: 23
L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :	
23 JANVIER 2014	
Le Maire,	
Laurent GARCIA	

QUESTION N°1

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2013.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les résultats provisoires estimés de fonctionnement de l'exercice comptable 2013 de la Commune, estimation faite au 6 janvier 2014, qui sont repris lors du vote du budget primitif en séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2014 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	(en euros)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	264 596,48
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (2012)	1 352 038,29
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 616 634,77
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2013	- 707 730,96
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	572 378,27
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 135 352,69
REPORTS DE DEPENSES	206 820,00
REPORTS DE RECETTES	298 510,00
EXCÉDENT DE FINANCEMENT DES REPORTS	91 690,00
PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT EN RESERVE (couverture du besoin de financement et des restes à réaliser)	91 690,00
Solde d'investissement après affectation (couvert par l'excédent des reports)	- 43 662,69
Solde de fonctionnement après affectation	1 616 634,77
EXCEDENT GLOBAL APRES AFFECTATION	1 572 972,09

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats estimés du réalisé 2013, de confirmer la reprise des résultats cumulés de la section de fonctionnement de 2013 et de l'excédent tel qu'il sera repris lors du budget primitif 2014, le 22 janvier 2014.

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Je rappelle également que le trésorier payeur général nous a signé cette reprise anticipée de manière à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations sur la possibilité ou la non-possibilité de passer cette délibération comme on l'entend de temps en temps dans cette enceinte.

Sur cette question, avez-vous des remarques, suggestions, propositions ?

M. GERARDOT.- Comme à l'accoutumée, en l'absence de documents administratifs qui témoignent, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le Maire.- Je vous ai dit que le trésorier payeur général nous a signé cette documentation.
On va passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (6 abstentions)

MM. GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 30

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°2

OBJET : VOTE DU BUDGET 2014.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2014 vous sont présentées dans le document du budget 2014.

La présentation générale du budget est résumée dans le tableau suivant :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	12 655 456,08			12 655 456,08
Recettes	11 082 484,00		1 572 972,08	12 655 456,08
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 589 350,00	206 820,00	135 352,69	1 931 522,69
Recettes	1 633 012,69	298 510,00	-	1 931 522,69
Affectation	-	-	-	-

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget 2014.

DÉBAT :

M. le Maire.- Nous allons passer au dernier budget de la mandature. C'est un budget que l'on a souhaité réaliste, pragmatique et dynamique surtout dans la période actuelle et en phase avec les réalités économiques avec deux idées forces qui ont présidé à la construction de ce budget.

Pardon de le redire tous les ans depuis le début du mandat, mais cela a été notre leitmotiv : on n'augmente pas les taux d'imposition.

La première idée force c'était la non-augmentation des taux d'imposition et la deuxième idée force c'était aller au maximum des investissements possibles en termes de montant sur la partie d'investissement pour faire tourner la machine économique, donner de l'emploi, des heures d'insertion puisque nous avons inscrit

ce critère dans les marchés publics tout en ne recourant pas à l'emprunt, c'est-à-dire tout en réduisant la dette communale puisque l'on ne fait pas appel à l'emprunt cette année. C'est suffisamment important pour le souligner même si -je l'ai dit lors du discours des vœux- la situation financière est saine et que les banques sont prêtes à nous prêter de l'argent sur 20 ans, ce qui est véritablement un signe de bonne santé économique.

J'en profite aussi pour remercier et saluer le travail exceptionnel réalisé par les élus et l'administration sous votre autorité, Caroline MULLER, et sous l'autorité de Patrick CICCARDINI qui a pris en main la globalité de la partie budgétaire en termes de pilotage de service.

C'est la première fois, historiquement, qu'un budget dans cette commune est voté si tôt, avant fin janvier et dans le respect des moins de deux mois après le D.O.B., aussi vis-à-vis des associations. Qui dit vote du budget, dit que mécaniquement nous devons voter dans la foulée les subventions aux associations ; avec les quelques semaines de délais jamais les associations n'auront reçu leurs subventions aussi tôt, c'est aussi une des grandes leçons que l'on tire de ce budget. Je veux encore une fois dire, au nom du conseil municipal, de tous les collègues qui se sont impliqués pour respecter les non-augmentations d'imposition de l'impôt et le non-recours à l'emprunt cette année, que tout le monde a mis la main à la pâte, en l'absence du chef de service. Ce n'est pas parce que Patrick CICCARDINI est dans le public que je le dis, car j'ai eu l'occasion de le lui dire, je le remercie d'avoir fait un travail remarquable de compréhension de l'héritage du service des finances. Ce n'était pas forcément facile de se mettre sur ce nouveau métier mais preuve en est que, dans la fonction publique territoriale et dans cette maison en particulier, quelles que soient nos opinions ou quelles que soient nos sensibilités, on peut être fier de cette administration, des chefs de service qui ont vraiment joué le jeu et fait un travail remarquable. Tout le monde peut en être satisfait.

Je vous remercie, Caroline, car je sais que vous avez été aussi à la manœuvre -dans le bon sens du terme- du bon pilotage pour ce budget 2014.

Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais dire avant de laisser la parole à Marcel pour la présentation du budget de façon plus détaillée dont les documents vous ont été remis.

M. FRESSE.- Je souhaiterais me joindre aux remerciements du maire concernant le secrétariat général et le service des finances. La préparation du budget a été faite dans des conditions particulièrement difficiles. La performance est là et je crois qu'il faut le signaler et le souligner publiquement.

M. le Maire.- Tout à fait !

M. FRESSE.- A propos de cette présentation du budget primitif 2014, je voudrais rappeler les débats qui ont eu lieu, les observations qui ont été exprimées à l'occasion du D.O.B. du 25 novembre 2013 dans la présentation qui a été faite mais aussi dans les divers commentaires exprimés à cette occasion. Je n'y reviendrai pas ; vous l'avez tous en tête.

Je vous rappelle également que vous avez reçu un rapport de présentation du budget primitif qui a été joint à la présente convocation du présent conseil municipal. Je suppose que vous en avez tous pris connaissance. Donc, je n'y reviendrai pas sur ce sujet.

Je pourrai dire en synthèse un certain nombre de points qui m'apparaissent essentiels dans ce budget 2014.

Tout d'abord, je voudrais souligner que l'exercice 2013 s'est finalement terminé mieux que prévu en termes budgétaires parce qu'il y a une légère augmentation de l'excédent reporté, ce qui est plutôt une bonne nouvelle à souligner pour la ville de Laxou.

Il y a également un excédent de subventions reporté 2013 à hauteur de 300 000 € environ mais aussi de subventions nouvelles pour l'exercice 2014 de 330 000 €. Ce sont des subventions qui viennent quand même abonder le budget de la commune dans les meilleures conditions possibles en termes budgétaires.

Je voudrais dire également que le budget primitif 2014 est caractérisé au niveau du fonctionnement par une reconduction globale des lignes à quelques écarts près sachant qu'ils proviennent pour une grande partie des opérations d'ordre et des résultats reportés tels qu'ils sont pratiqués dans la comptabilité publique.

En matière d'investissements, vous avez pu remarquer une forte réduction de ceux-ci après, il faut le dire, deux années particulièrement exceptionnelles en fin d'année.

Dans ces conditions, on peut noter une partie des charges de remboursement que nous aurons à supporter dans le budget d'investissement qui sont en progression. Comme il n'est pas prévu d'emprunt pour 2014, on va donc pouvoir au cours de cette année 2014 réduire la charge d'endettement de la commune par habitant, qui était passée de 303 € par habitant en 2012 à 366€ au premier janvier 2014.

En conclusion, j'indiquerai que, pour ma part, je considère que ce budget primitif peut être considéré comme un budget de transition entre deux mandatures et que, bien entendu, il a été piloté au plus près comme cela a été dit par M. le Maire de la commune de Laxou.

M. le Maire.- Le débat est ouvert.

M. GERARDOT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la conclusion d'un mandat, merci aux services. En effet, dans des conditions atypiques et particulières, ce budget nous est présenté. On peut souligner le travail dense qui a été fourni pour nous le présenter. Donc, merci à l'ensemble des services, en premier lieu à la directrice générale des services.

Je voulais parler de méthode.

Nous assistons à la présentation de votre dernier budget du mandat, un budget de transition. Il appartiendra à l'équipe dans quelques semaines d'ajuster ce budget, ce que nous ferons si toutefois les Laxoviens retiennent le projet et les propositions que nous mettrons en débat démocratique. Donc, je ne reviendrai pas à chaque fois sur l'ensemble de ce budget concernant les associations. Il pourra peut-être y avoir un échange après que la démocratie ait parlé.

La démocratie des 23 et 30 mars prochains devra donner l'occasion d'échanger avec les Laxoviens pour présenter une vraie méthode de travail concertée avec les habitants, les différentes instances représentatives de la démocratie locale, les associations et surtout un conseil municipal respecté car associé aux décisions pour Laxou.

J'ai évoqué lors du D.O.B. dernier la nécessité de débattre dans cette enceinte de la hiérarchisation et la planification des investissements concernant la voirie et l'aménagement des espaces publics de Laxou. C'est ce que je ferai demain si les Laxoviennes et les Laxoviens retiennent notre projet et notre méthode.

En effet, à titre d'exemple et j'avais souhaité que cela puisse se produire, mais en six ans, cela n'a pas été possible malgré nos propositions. Il est vrai qu'au même titre que la France et l'Europe, la commune et l'intercommunalité sont des binômes indissociables maintenant, il n'est plus acceptable d'échanger du local sans parler du supra-local aux citoyens au risque de fragiliser l'image du supra-local qui pourtant a de larges compétences dans le quotidien.

Nous venons de voter lundi lors du dernier conseil communautaire un investissement de plus de 1 400 000 € pour le réaménagement de voiries et d'espaces publics de notre commune sans aucun débat, aucune présentation, ni même une simple information auprès de ce conseil municipal et encore moins auprès des populations concernées.

Pour information, je vous rappelle que notre budget d'investissement communal en baisse significative s'élève à 1,9 M€ soit les trois-quarts de ce seul investissement, et tout cela sans débat.

Je rappelle pourtant que les mobilités sont des enjeux sociaux, écologiques, économiques et d'aménagement du territoire. Le bilan est mauvais au Grand Nancy où vous avez une responsabilité aigüe en qualité de vice-président. Je crois que les habitants, les élus de ce conseil ont une expertise du quotidien qui doit orienter les priorités de ces dépenses. Nous changerons ces méthodes demain pour faire des mobilités une priorité dont les pistes cyclables à LAXOU.

L'année dernière, méthode identique : vous aviez déposé des demandes de financement au FEDER dans cette même enceinte pour un budget de 840 000 € sans aucun débat ni présentation de ces projets au conseil municipal, encore moins aux associations pourtant concernées ou aux habitants. Pas de diagnostic pour des sommes, mes chers collègues, plus que conséquentes vous en conviendrez. La démocratie, visiblement, ne fonctionne pas à Laxou.

J'avais évoqué l'année dernière un budget sans perspective, sans dynamisme, articulé autour de nouvelles inaugurations, que j'avais qualifié de mauvais film « l'année du ruban » où vous étiez l'acteur principal sans conviction. J'avais malheureusement raison une fois de plus. Vous proposez de poursuivre cette illusion par une baisse d'investissement qui passe de 2,6 M€ à 1,9 M€. Pour une mise en scène toujours plus flamboyante avec une augmentation de +49,72 % pour le budget communication depuis 2013. Alors que les collectivités doivent ouvrir le chemin de l'efficacité et de la mutualisation des moyens, vous adossez cette charge de mise en scène à une autre charge de réception de +12 %. Cette année, le budget concernant la culture est lui en baisse de -25 % par rapport à 2013. Nous n'avons pas les mêmes priorités. C'est l'objet de ces échanges qu'ils devraient y avoir dans cette enceinte. Et les chiffres sont les marqueurs d'une réalité objective non dogmatique, non partisane car vous affectionnez ce mot vous l'utilisez à chacun de vos discours.

Nous sommes les partisans du respect de la parole donnée, de l'efficacité et de la transparence.

Concernant votre apesanteur fiscale claironnée pendant six ans, le temps du bilan de votre mandat est venu. Vous avez pendant six ans bâti une communication à grand renfort de moyens communaux comme je l'ai souligné à l'instant par une réalité absente de la feuille d'imposition des Laxoviens.

Vous avez, avec votre majorité à la CUGN, avec le Président ROSSINOT, augmenté de :

- + 12 % la fiscalité locale.
- + 12 % le prix de l'eau.
- + 7 % le prix des transports.
- La taxe du versement transport payée par les entreprises, plafonnée au maximum prévu par la loi.

Ce sont des faits, ce sont des chiffres.

M. le Maire.- Je pensais que vous alliez donner aussi combien la Région et le Département avaient augmenté...

M. GERARDOT.- Le Département, c'est une autre collectivité. L'intercommunalité est impliquée avec la mairie.

M. le Maire.- Excusez-moi.

M. GERARDOT.- Vous n'avez visiblement pas encore bien compris l'articulation intercommunalité/communes.

M. le Maire.- Vous me donnerez des cours.

M. GERARDOT.- Je ne donne pas de cours, je vous interpelle.

Les abonnements des piscines avaient également fait l'objet d'une sévère augmentation que vous aviez votée avec un rétropédalage massif.

Je ne parle pas des nombreuses augmentations pour certains équipements sportifs et parkings dans l'agglomération, dont certains se sont vu attribuer une majoration tarifaire allant jusqu'à +40 %.

Pour quelqu'un qui n'augmente pas les impôts, cela commence par être très copieux. Moi je défends la transparence et la parole donnée dans la clarté et le respect même si cela suppose d'ajuster des engagements pris par rapport à un environnement qui peut évoluer en six ans, c'est légitime de rendre non réalisable certains objectifs politiques. Mais ces ajustements doivent se faire dans le cadre d'une démocratie respectée et dans la confiance d'une parole partagée en honnêteté.

C'est un endettement pour un montant de 2 600 € par Grand Nancéen, plus l'endettement communal ce qui nous amène à environ 3 000 € par Laxovien. Ce sont les chiffres de la réalité et pas des mots.

Un maire doit le respect à ses habitants notamment en tenant un langage de vérité.

Respecter les Laxoviens par une parole en conformité avec les actes : je m'y engage pour demain si les Laxoviens nous retiennent.

Nous finissons par un déficit d'investissement de -700 000 € -le contraire de ce que vous avez évoqué- qui traduit un mauvais calibrage de votre budget initial, donc une gestion hasardeuse dont j'ai traduit tous les ans mon inquiétude grandissante. En témoignent les comptes rendus de nos conseils municipaux.

Vous accélérez la fragilité de LAXOU par la vente prévisible du patrimoine pour un montant de 245 000 € et pour quel volontarisme ?

La réalité non partisane des chiffres : c'est près de 40 % de baisse d'investissement pour les Laxoviens, pour l'emploi local dont 52 % de baisse en travaux et achats. Vous allez encore asséner que votre budget atone en investissement est le fruit du gouvernement. Nous avons l'habitude : ces dernières semaines, vous n'êtes responsable en rien de rien. Je voulais juste rappeler que l'investissement ne se fait pas par la DGF. Alors être fier de ne pas emprunter, c'est votre nouveau slogan, la seule innovation d'ailleurs. Mais emprunter intelligemment pour construire l'avenir des générations, dans le cadre d'un pilotage financier exigeant et suivi, c'est soutenir le présent en améliorant l'avenir notamment environnemental, une urgence pour les générations de demain.

Aujourd'hui votre bilan financier croisé présente :

En fonctionnement :

- Moins 15 % pour sport jeunesse.
- Moins 8 % pour les familles.
- Moins 7 % pour le logement.

En investissement :

- Moins 27 % pour l'enseignement.

- Moins 93 % pour le logement.
- Moins 80 % pour l'environnement et les services urbains.

Vous proposez un repli sur soi alors qu'à vos vœux vous appelez à l'optimisme. Nous ne connaissons que trop bien la dichotomie entre vos actes et vos mots.

Nous voterons contre ce budget avec esprit de responsabilité pour les générations futures car il tourne le dos aux habitants, à l'avenir.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

M. le Maire.- Toujours, quand vous parlez. Merci.
Y a-t-il d'autres interventions ?

M. QRIBI.- J'entends : moins, moins, moins ; mais on vit dans une période de crise. Tout le monde supporte la cherté de la vie en France ; la commune en fait partie. C'est pour cette raison que l'on trouve moins. Il n'y a pas de crédit. C'est une gestion de bon père de famille. La commune n'est pas surendettée.
M. le Maire.- Merci, Monsieur QRIBI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme WIESER.- Je vais intervenir sur deux points concernant ma délégation, c'est-à-dire l'environnement, sur les moins 80 % que vous avez relevés sur le budget du service environnement. Il ne vous a pas échappé que, sur les deux derniers exercices budgétaires, nous avons travaillé sur l'aménagement du parc de l'hôtel de Ville et que ce parc est terminé. Donc, l'opération n'étant pas reconduite en 2014, le budget alloué à cette opération n'est pas reconduit non plus. C'est donc la somme qui nous « manque » à ce budget pour l'année prochaine. Vous auriez pu remarquer que d'autres budgets dans ce budget environnement étaient augmentés, notamment la partie qui sera consacrée à nos partenariats avec les associations et nous permettant notamment de travailler pour les fameuses générations futures dont vous semblez être tant préoccupé.

La même remarque sur le budget culture. Il ne vous a pas échappé que « En dehors des sentiers battus » est une manifestation biennale et qu'à chaque fois vous nous le dites. Une année sur deux, le budget « En dehors des sentiers battus » n'est pas dans le budget. Il faudrait que ce soit intégré et que vous compreniez que ce budget culture baisse une fois sur deux parce qu'il n'y a pas la manifestation et tout ce qui va avec.

Je ne reviendrai pas sur les propos concernant les pistes cyclables parce que je trouve que c'est une provocation. Je le considère ainsi. En fait, nous travaillons depuis près de deux ans maintenant avec l'association Eden qui est en lien avec la Communauté urbaine sur le travail des pistes cyclables sur l'ensemble de l'agglomération et pas seulement sur notre commune. Certes, nous avons obtenu cette année des résultats peut-être mitigés de votre point de vue pour ce qui concerne les aménagements mais toutes les études sur les pistes cyclables qui doivent être faites en lien avec les communes voisines sont en cours et j'ai bon espoir que tout cela voit le jour très rapidement.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PARENT HECKLER.- Je voudrais juste remettre un peu d'aplomb ce qui a été dit sur l'investissement sur la partie enseignement.

A un moment donné, lorsque l'on récupère un patrimoine très délabré avec des sanitaires et des toits qui s'écroulent, une fois que tout cela est réparé, on ne va pas réinvestir juste pour réinvestir. Ce qui a été fait n'est plus à faire.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PINON.- Concernant les projets FEDER qui ont été évoqués, on a un projet FEDER qui a été retenu. Il s'agit du projet concernant la Maison de la vie associative et du temps libre pour lequel le FEDER soutiendra et financera à hauteur de 270 000 €. On a eu raison de faire ces projets. Je rappelle aussi et cela a dû être déjà dit dans cette enceinte que l'on avait huit jours pour déposer le projet. Je parle sous le contrôle de la directrice générale des services. Je veux bien que l'on nous parle de démocratie participative, de grand messe pour décider ce que l'on fait ou pas. Le nombre de projets qui ont été faits par les services, les élus qui avaient en charge cette délégation dans un délai aussi court que huit jours, on a plutôt bien réussi. C'est plutôt une bonne chose que ce projet ait été retenu.

On a aussi parlé des charges ayant changé d'une fonction ou d'un service à un autre -c'est écrit dans le document que vous avez eu- c'est que la Maison de la vie associative et du temps libre tout comme le CILM relèvent maintenant du service culture et non pas du service logement comme c'était le cas au préalable. En effet, en s'étant assuré auprès du trésorier payeur général que ce changement d'affectation

était légal et pouvait être fait dans un esprit de cohérence puisque la Maison de la vie associative et du temps libre correspond et est utilisée par tous les services comme l'est également le CILM, on a fait ce doublon. On l'a écrit ; on ne l'a pas fait en catimini mais plutôt dans un esprit de transparence totale. C'est un mot que vous avez employé, donc je le reprends. C'est écrit noir sur blanc.

Je voulais réagir sur ces points de manière que les choses soient dites.

M. VERHULST.- Dans le domaine du sport, je voudrais préciser que, dans ce contexte difficile, nous avons réussi à maintenir à minima le niveau des subventions sans les baisser. C'est un exercice pas facile. On s'est fait fort durant le mandat de ne pas diminuer les subventions aux associations sportives.

Concernant l'investissement, tous les ans, on a amélioré le parc des équipements sportifs, et c'est encore le cas cette année puisque le gymnase Pasteur fera l'objet d'une rénovation.

M. le Maire.- Pour des remises aux normes et, pour poursuivre l'intervention d'Yves PINON, on remercie les services juridiques qui ont œuvré sous l'autorité de la directrice générale des services pour que le dossier soit remis en temps et en heure.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Merci pour ce débat sur le vote du budget. J'ai entendu des mots importants.

M. GERARDOT a parlé de méthode en jetant à la figure que la Communauté urbaine avait délibéré pour 1,4 M€ de travaux. Pour mémoire, sur ce 1,4 M€, il y a 1,2 M€. L'honnêteté aurait dû vous forcer à rappeler que c'est pour un investissement sur une rue que vous avez qualifiée en commission de la rue la plus pourrie de Laxou et vous l'avez redit au dernier conseil municipal. Il se trouve que c'est la rue que vous habitez. Depuis 2006, vous le dites et 2008 surtout. Gilbert ANTOINE l'avait dit dans cette enceinte que la rue de la Forêt impasse de la mine et la rue de Lavaux seront faites sur les enveloppes 2014. Je veux bien que pendant tout le mandat vous dites : et ma rue, ma rue. Quand on la met en investissement, brusquement cela ne va pas.

Que n'avez-vous pas dit l'an dernier sur le budget, à savoir que l'on investissait de manière un peu plus forte que les autres années pour les deux projets forts de la Maison de la vie associative et du temps libre au bénéfice des associations où, de plus en plus, elles font leurs manifestations et leurs assemblées générales. Je vous rappelle que vous avez voté contre cet équipement. Vous avez aussi voté contre le parc de l'hôtel de ville mais sur la globalité, le parvis à refaire, le bassin où il n'y avait plus d'eau, l'éclairage. Tous ces travaux, qui devaient être faits depuis des années, ont été faits en une seule. J'estime que c'est une chance que l'on ait pu préempter ce terrain. Je ne vais pas revenir sur toutes les turpitudes qui avaient été évoquées de votre part pour voter contre. Le mécanisme de préemption fait que c'est binaire ; c'était soit l'agrandissement du parc avec la réfection totale qui était à faire de toute façon, soit l'immeuble de quatre ou cinq niveaux qui aurait barré la route. Vous avez fait votre choix et vous défendiez l'immeuble, ce qui est surprenant quand on se rappelle que vous avez défilé contre les logements sociaux rue de Maréville. Il faut assumer vos paroles. Cela avait donné lieu à un échange avec Dominique LECA dans cette enceinte.

Il ne faut jamais insulter l'avenir et l'histoire. Il faut assumer.

M. GERARDOT.- J'assume toujours mes propos, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Donc, vous assumez que vous avez défilé contre les logements sociaux de la rue de Maréville.

M. GERARDOT.- Vous oubliez que nous n'avons pas voté contre... Reprenez les comptes rendus. Donc, vous balayez l'histoire en fonction de vos intérêts du moment.

M. le Maire.- Assumez. Assumez.

M. GERARDOT.- J'assume toujours mes propos, Monsieur le Maire, ici et ailleurs. Je ne change pas en fonction de l'interlocuteur.

M. le Maire.- Très bien, on en prend bonne note.

M. GERARDOT.- Prenez-en bonne note.

M. le Maire.- Vous parlez de démocratie locale et vous fustigez à longueur d'intervention les conseils de proximité qui font un travail remarquable. Que n'avez-vous pas dit lorsqu'il y avait une inflation des conseils de proximité, ils sont inféodés à la mairie, c'est un scandale, etc. Je trouve qu'ils font un travail remarquable.

M. GERARDOT.- Je n'ai jamais dit cela.

M. le Maire.- Bien sûr, vous avez dit que les conseils de proximité sont inféodés à la mairie. Vous croyez que je ne travaille pas mes interventions. Vous l'avez dit, reprenez les comptes rendus.

Les citoyens qui s'investissent comme cela pour faire remonter des informations, évidemment qu'il y aura une réunion d'information pour les riverains de la rue de la Forêt en face de la mine et rue de Lavaux maintenant que c'est voté. On en parle depuis des années. Vous croyez que des chantiers de cette nature comme les chantiers de la rue du Petit Arbois, comme les chantiers de la rue Maréville se font en cinq minutes. Il faut que tous les corps d'état mais aussi tous les concessionnaires soient autour de la table de manière à pouvoir faire des travaux d'enfouissement total. Allez-voir rue du Petit Arbois avec les enfouissements de réseaux, regardez avant, après. Cela coûte très cher. Impasse de la mine, rue de la Forêt, rue de Lavaux, ce sont quasiment deux ans d'enveloppe budgétaire ; je rappelle que c'est de l'ordre de 870 000 € que nous avons comme droit de tirage sur la voirie au niveau de l'enveloppe communautaire. Oui, ce n'est pas facile de parler de démocratie locale. Je trouve que les conseils de proximité fonctionnent très bien ; ils remontent les informations. Ils font de l'information descendante. Les citoyens qui donnent du temps pour les autres, cela mérite le respect. Les qualifier de gens inféodés, ce n'est pas raisonnable et pas responsable.

Enfin, avec vous, les investissements seront planifiés. Je trouve que c'est particulièrement méconnaître et oublier le passé, la mandature, les travaux, les plans pluriannuels qui existaient peut-être. En tout cas, sur ce mandat-là, quand vous héritez d'un patrimoine vieillissant en termes de bâti, il n'y a pas trente six solutions, il faut déjà les remettre aux normes. Dès que vous touchez un bâtiment, vous êtes obligé de le remettre aux normes. Vous fréquentez suffisamment le CILM pour le savoir. Il y a cette globalisation y compris au CILM de mise aux normes. C'est très cher, très long, très compliqué et cela fait partie de la loi. On fait sur les investissements. Vous dites que le gouvernement... pour moi, il n'y a qu'un seul Etat, des majorités changent mais il y a un seul Etat. Je respecte l'Etat. Lorsque l'Etat -il a le verdict des urnes- dit que pour faire des économies, on va baisser les dotations aux collectivités locales, -vous avez lu les rapports et les comptes rendus du congrès des maires- cela fait l'écrasante majorité des maires qui se disent que l'on n'empruntera pas cette année parce qu'il peut arriver parfois que ce qui est vrai le lundi n'est plus vrai le mardi et encore moins vrai le mercredi. Il y a des décisions gouvernementales. Je ne jette pas la pierre à qui que ce soit ; c'est déjà suffisamment compliqué de gérer une commune, et pour ceux qui gèrent l'Etat ce n'est pas facile non plus. Je dis juste que c'est un budget réaliste, raisonnable et pragmatique. On ne peut pas dire que, par rapport à l'an dernier, les investissements baissent alors que l'an dernier vous fustigiez le fait qu'il y avait des investissements. Vous êtes suffisamment malin, vous ne l'avez pas rappelé, que les chiffres qui sont comparés sont de compte administratif à compte administratif. Forcément, vous réajustez. C'est ce que disait A.K. QRIBI à l'instant ; c'est cela gérer en bon père de famille. Vous regardez ce que vous avez dépensé l'année N-1. Si vous aviez prévu un peu plus et que, par exemple, l'hiver a été un peu moins froid ou un peu plus chaud, les dépenses ne sont pas les mêmes, il faut ajuster. Là encore, M. FRESSE l'a dit, dans un contexte difficile, pour le service des finances, avec Patrick qui s'est mis aux manettes suite au départ de Madeleine AUBRY. Je leur tire mon chapeau parce que réussir à sortir un budget pour cette date-là avec des prévisions aussi justes que possibles, c'est lourd. Il faut voir les décisions modificatives. Je note que vous restez très discret sur les ajustements. Vous dites que la démocratie va parler et la future équipe fera des ajustements et que vous ferez des ajustements si vous êtes à cette place. J'aimerais savoir ce que vous reprochez à ce budget. Quels ajustements voudriez-vous faire ? On a mis trop d'argent sur quelle ligne ou pas assez sur d'autres ? Ce serait intéressant de le savoir. Le reflet de la démocratie est aussi dans cette enceinte, il n'est pas uniquement dans des tracts ou dans d'autres lieux. J'aimerais l'entendre. En six ans nada ; cela a été des incantations sans proposition ; jamais vous avez amendé le budget, jamais. Là, vous dites que vous allez l'ajuster, c'est quoi ? Demain, on rase gratis, vous allez emprunter ? Qu'allez-vous faire ? Vous trouvez que l'on n'emprunte pas assez, cela veut dire que vous allez emprunter demain, pour faire quoi ? Il faut le dire aussi dans cette enceinte.

M. GERARDOT.- On a fait plein de propositions en six ans. Je vous rassure parce que j'ai quand même des connaissances comptables. Si j'ai pris les indicateurs, je n'aurais pas la mauvaise foi de prendre un compte administratif pour le comparer au budget. J'ai ici, mes chers collègues, deux budgets bien sûr parce que comparer le compte administratif avec un budget ce serait une faute et intellectuellement irrespectueux pour l'ensemble des collègues.

M. le Maire.- C'est ce que vous faites.

M. GERARDOT.- Non, non, j'ai pris les deux budgets 2013 et 2014, mais pas le compte administratif, bien sûr. Ce serait d'une profonde malhonnêteté qui ne me caractérise pas.

M. le Maire.- Je peux reprendre ?

M. GERARDOT.- Vous m'interpellez, je vous réponds.

M. le Maire.- Sur le binôme indissociable Communauté urbaine/commune, là aussi, j'aimerais entendre quelles sont vos propositions à la Communauté urbaine. Jamais, vous ne prenez la parole pour dire : on propose cela, on fait cela, etc. Là aussi, ce ne sont que des incantations sans proposition. C'est votre manière de faire. Je trouve cela particulièrement léger.

Sur la partie des travaux, les collègues ont pris la parole, je ne vais pas y revenir.

Vous avez parlé d'emprunter intelligemment. Je veux bien. Ce sont des mots. Que veut dire emprunter intelligemment et amender ce budget ? Amendez-le. Dites-nous ce que vous feriez, ce qui ne va pas dans ce budget. Dites-le. Il n'y a jamais de proposition.

Je souhaite qu'il y ait un vrai débat projet contre projet dans quelques semaines. Ce sera vraiment intéressant. Il faut faire attention dans cette période, alors que les citoyens nous regardent, à ne pas promettre n'importe quoi, à ne pas critiquer pour critiquer et faire de vraies propositions.

L'enceinte du conseil municipal est un vrai débat de démocratie justement pour faire des propositions ; jamais vous ne l'avez fait dans cette enceinte.

Sur ce budget, qui propose de ne pas augmenter les taux d'imposition ni de recourir à l'emprunt, qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité (6 voix contre)

MM. GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	24

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°3

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les services fiscaux n'ont pas encore communiqué les bases prévisionnelles d'impositions locales pour l'année 2014, en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales, les collectivités locales doivent délibérer sur le vote des taux.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

Les taux relevant de la Commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants, identiques depuis 2008 :

- taxe d'habitation	7,81 %
- taxe d'habitation logement vacant	7,81 %
- taxe sur le foncier bâti	8,02 %
- taxe sur le foncier non bâti	14,30 %

Pour information, les prévisions des diverses caractéristiques de l'évolution 2013 à 2014 des contributions sont rappelées ci-dessous.

L'augmentation des bases d'imposition est établie chaque année par le Gouvernement lors de la loi de finances, pour 2014 le Gouvernement l'a fixée à + 0,9 %.

Il est à noter que le budget primitif 2014 a été établi à partir des éléments suivants :

- bases 2014 = bases 2013 + 0,9 %.
- compensations 2014 = poursuite baisse des compensations 2013.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2013 A 2014

Taux évolution 1,009 base B
1 bases NB

	TAUX 2013	BASES 2013 prévisionnelles	PRODUIT ASSURE 2013	TAUX 2014	BASES 2014 prévisionnelles	PRODUIT ASSURE 2014
TAXE D'HABITATION	7,81 %	21 987 466	1 717 221	7,81 %	22 185 353	1 732 675
TAXE D'HABITATION Logement vacant	7,81 %	472 492	36 902	7,81 %	476 744	37 233
TAXE SUR FONCIER BATI	8,02 %	21 142 802	1 695 653	8,02 %	21 333 087	1 710 909
TAXE SUR FONCIER NON BATI	14,30 %	42 211	6 036	14,30 %	42 591	6 087
					= prévisionnelles 2013*taux évolutif	
TOTAL DES TAXES			3 455 812			3 486 904
ROLE SUPPLEMENTAIRE						
ALLOCATIONS COMPENSATRICES TPU			2 145 800	2 053 500		
ALLOCATIONS COMPENSATRICES			514 660	533 000		
TOTAL DES RECETTES FISCALES DIRECTES			6 116 272	6 073 404		
DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES				2013	2014	
				réalisé	prévu	
Compensation pour transformation en exonération des dégrèvements totaux (taux 91 (TH))				185 510	180 000	
Transformation en exonération des dégrèvements de taxe foncière (taux 91)				57 355	35 000	
Compensation de la réduction de la fraction imposable des salaires						
Compensation pour abattement de 16 % de la T.P. 78 225				78 225	50 000	265 000
Allocation de compensation communautaire				2 053 551	2 053 500	2 321 500
Dotation de solidarité communautaire 2 318 133				264 582	268 000	<i>en provision (CUGN)</i>
TOTAL				2 639 223	2 586 500	

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver pour l'année 2014 les taux d'imposition fixés en 2013. Ces taux sont constants depuis 2008, à savoir :

- taxe d'habitation 7,81 %
- taxe d'habitation logement vacant 7,81 %
- taxe sur le foncier bâti 8,02 %
- taxe sur le foncier non bâti 14,30 %

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Ce sont les mêmes taux. Cela concerne les taux d'imposition. Je vous rappelle que les montants aussi bien cumulés de DGF et dotation de solidarité c'est 75 000 € en moins.

C. MULLER.-Je ferai remarquer qu'il manque un zéro sur l'allocation de compensation communautaire réalisée en 2013, vous vous en doutez, c'est 2 M€ et pas 200 000 €. D'ailleurs, le total est juste.

M. le Maire.- Sur ces votes de taux, avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (6 abstentions)

MM. GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 30

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°4

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les trésoriers municipaux à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et fixe les modalités suivant lesquelles les Conseils Municipaux peuvent attribuer aux comptables concernés une indemnité de conseil.

Par délibération en date du 29 mai 2008, le Conseil Municipal avait fixé le taux de l'indemnité de conseil allouée au trésorier à 60 % du montant maximum.

Pour l'exercice 2013, le montant brut de cette indemnité s'élève à 974,18 €. Une indemnité au taux de 60 % a été versée au trésorier sortant, au prorata de la durée de sa fonction durant l'exercice 2013.

Un nouveau trésorier principal ayant été nommé à la trésorerie de Maxéville, poste comptable de la Commune, il convient de se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil à Monsieur Christian Schmitt, le nouveau trésorier, et sur le taux de cette indemnité.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une indemnité de conseil à Monsieur Christian Schmitt, Trésorier Principal de Maxéville, comptable de la Commune de Laxou.
- de fixer le taux de cette indemnité à 60 % du montant maximum de l'indemnité.

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

J'ajouterai que 2014 sera sans doute l'année où l'on engagera enfin une certaine dématérialisation administrative vis-à-vis de notre administration.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°5

OBJET : FORMATION DES ELUS.

RAPPORTEUR : C. MACHIN

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est rappelé que la formation des élus municipaux doit donner lieu à un débat annuel, avec fixation de l'enveloppe qui lui est consacrée. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus de la Commune, soit 29 651,46 € pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants (valeur au 1^{er} juillet 2010).

Les dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoient de renforcer l'accès à la formation des élus locaux et rendent obligatoire une délibération annuelle pour fixer les orientations de la formation des élus, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des formations, annexé au compte administratif.

Il s'agit de définir les objectifs qui doivent prévaloir en matière de formation des conseillers municipaux. La formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal.

Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, réglementation des élections,
- environnement et aménagement du territoire : politique de la Ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisances, voirie,
- communication : Internet, informatique, communication institutionnelle, communication interne,
- politiques sociales : enfance, jeunesse, personnes âgées, santé,
- politiques sportives et culturelles.

L'organisme de formation doit être obligatoirement agréé par le Ministère de l'Intérieur au titre des organismes de formation des élus.

Le service des Finances est chargé de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription. Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2014 à hauteur de 5 000 €.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées,
- de valider la procédure d'accès à la formation telle que précédemment définie.

DÉBAT :

M. MACHIN.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Dans les politiques sociales, je vois « enfances » au pluriel.

M. MACHIN.- Pour moi, c'est une enfance.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°6

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL.**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou assure et organise diverses activités, à savoir : arbre de Noël, sorties, soirées et journées amicales, versement de primes pour événements familiaux, billetteries diverses, proposition de souscription aux chèques vacances et de tickets restaurant.

A ce titre, il sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complètera les ressources de l'association : cotisations des membres, dons, produits des manifestations.

Le 6 janvier 2014, la commission municipale spécialisée "culture, relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes" a examiné la demande de subvention du Comité Social du Personnel et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 33 000 €.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avis de la commission municipale spécialisée,
- d'accorder le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 33 000 € au Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Laxou et le Comité Social du Personnel.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	27

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°7

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE
CULTUREL.**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le lundi 6 janvier 2014, la commission municipale spécialisée "Culture, relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes » a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations culturelles.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions émises par la commission municipale spécialisée et d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

Avez-vous des remarques ? (Non)

Les personnes ayant un rôle dans le tissu associatif ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions)

MM. PINON, QRIBI, MME PICARD.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	29

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°8

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DU COMITE DE
JUMELAGE DE LAXOU (ACJL).**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL) est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les Villes de Laxou, Heubach (Allemagne) et Anderamboukane (Mali).

L'année 2014 marquera le 50^{ème} anniversaire du jumelage qui unit Heubach et Laxou, lequel a été officialisé le 26 septembre 1964 par un serment d'amitié signé par Louis Colin, alors Maire de Laxou, et Friedrich Schenk, Maire de Heubach.

En 2004, Laxou avait organisé les manifestations liées à la célébration du 40^{ème} anniversaire de ce jumelage. La Ville de Heubach a proposé de prendre en charge ce 50^{ème} anniversaire.

D'ores et déjà, elle prépare pour septembre des animations exceptionnelles, auxquelles les Laxoviennes et Laxoviens seront conviés.

Le 6 janvier 2014, la commission municipale spécialisée « Culture, relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes » a examiné la demande de subvention de l'ACJL pour l'année 2014 et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 8 000 €.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition émise par la commission municipale spécialisée et d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 8 000 € à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL), pour l'année 2014.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

M. GERARDOT ne prend pas part au vote en tant qu'administrateur.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention)

M. GERARDOT.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers
en exercice : 33
de présents : 29
de votants : 28
L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°9

OBJET : RELATIONS ENTRE LA VILLE DE LAXOU ET L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (APEM) – ACTUALISATION DE LA CONVENTION FINANCIERE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

L'APEM favorise la pratique de la musique par les Laxoviens. Elle participe au rayonnement culturel de la Commune, s'investit dans les activités liées au dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant, aux nouveaux rythmes scolaires et au temps extra-scolaire (ALSH, stages de musique, ...).

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la Ville de Laxou lui attribue depuis plusieurs années des financements.

A ce titre, et afin de respecter le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commission municipale spécialisée « Culture, relations internationales, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes, réunie le 13 janvier 2014, propose de formaliser les relations entre la Ville de Laxou et l'APEM dans une convention générale.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics (57 198 €) et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2014.

DÉBAT :

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

Je me permets de remercier les membres du bureau, en tout cas ceux que l'on avait rencontrés avec Anne-Sophie ROY, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Nathalie PARENT-HECKLER et moi-même un dimanche soir pour mettre au point la globalité de la convention avec l'ensemble des moyens, hors moyens matériels, de cette mise à disposition de locaux, etc.

En début de mandat, l'APEM est montée en puissance au fil de ce mandat puisqu'il y a désormais une implication de l'APEM à la fois dans les rythmes scolaires élémentaires et préélémentaires depuis cette année dans l'accueil de loisirs sans hébergement qui s'appelait ALSH au début du mandat, dans la partie musicale au niveau de la population.

On peut imaginer qu'il y ait une modification de la part du gouvernement sur les fameux rythmes scolaires dans l'école préélémentaire, on verra bien le moment venu. On verra ce que disent les préfets par rapport à

la fronde de certains maires qui veulent faire plus de pub qu'autre chose en disant qu'ils ne mettront pas en œuvre les rythmes scolaires. La loi de la République s'applique ici comme ailleurs. Il est proposé que l'ensemble des droits et devoirs des deux parties soient contractualisés avec cette convention que vous avez en annexe.

Avez-vous des remarques ? (Non)

M. GHISLAT ne prend pas part au vote en tant qu'administrateur.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)
MM. GERARDOT, GHISLAT.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°10

OBJET : SEANCES DE CINEMA AU CENTRE INTERCOMMUNAL LAXOU MAXEVILLE (CILM) ET A LA SALLE LOUIS PERGAUD – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE REGIONAL AUDIOVISUEL DE LORRAINE (CRAVLOR).

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

La Ville de Laxou organise des séances de cinéma à la salle Louis Pergaud, au Village, et à la salle des spectacles du Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM), au Champ-le-Bœuf, en partenariat avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR).

Une convention définissant les modalités d'organisation de ce service a été signée entre la Ville de Laxou et le CRAVLOR le 26 novembre 2010.

Par délibération du 15 octobre 2013, le Conseil Municipal a pris acte des nouveaux tarifs décidés par le CRAVLOR, soit :

Tarif plein : 6 €.

Tarif réduit : 5,50 €.

Or, par courriel du 12 janvier 2014, le CRAVLOR annonce qu'il a décidé d'appliquer le tarif de 4,50 € aux jeunes âgés de moins de 14 ans (sur présentation de leur carte d'identité), à compter du 10 janvier 2014.

Les tarifs proposés par le CRAVLOR se présentent donc comme suit :

Tarif plein : 6 €.

Tarif réduit pour les jeunes âgés de plus de 14 ans : 5,50 €.

Tarif réduit pour les moins de 14 ans : 4,50 €.

Tarif scolaire hors dispositif : 3,80 € pour une séance isolée, 3,50 € en cas de séances doubles.

Tarif scolaire dispositif écoles, collèges, lycées et apprentis au cinéma : 2,50 €.

A noter, un surcoût de 0,50 € sera appliqué à chaque tarif pour les films en 3D.

Il convient de prévoir un nouvel avenant à la convention du 26 novembre 2010, afin de prendre en compte les modifications sus exposées.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée le 26 novembre 2010 avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR), dans le cadre de l'organisation de séances de cinéma à Laxou.

Le projet de cet avenant est joint au présent rapport.

DÉBAT :

M. le Maire.- Cette délibération arrive très rapidement après le courrier que nous avons reçu pour bénéficier du meilleur tarif possible et le plus vite possible. Vous savez que je suis un lecteur du Canard Enchaîné. Il y avait un article terrible qui s'intitulait : touche pas au grisbi du cinoche la semaine dernière. Il est rappelé que la Cour des Comptes trouvait que les salles de ciné un peu classiques avaient bénéficié d'argent public de l'ordre de 1,6 Md€, alors il n'était que justice que les circuits traditionnels puissent baisser les prix. C'est le but de cette convention et de cette délibération que je propose au rapport d'Yves PINON.

M. PINON.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°11

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT –
AVENANT N°1.**

RAPPORTEUR : N. PARENT HECKLER

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre des activités du dispositif de l'Aménagement du Temps de l'Enfant, une convention a été conclue et signée le 19 septembre 2013, entre la Ville de Laxou et Monsieur Didier Lamm, éducateur sportif indépendant définissant les relations entre les deux parties pour l'année scolaire 2013/2014.

Monsieur Didier Lamm s'est associé avec Madame Caroline Morin. Cette association est placée sous statut de Groupement d'Intérêt Economique, désormais connu sous le nom de Cadi Sports.

Le planning d'interventions, tel que défini auparavant, ainsi que l'adresse postale restent inchangés.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation entre la Ville de Laxou et le Groupement d'Intérêt Economique Cadi Sports, joint à la présente délibération.

DÉBAT :

Mme PARENT HECKLER.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	26

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°12

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE
SPORTIF.**

RAPPORTEUR : D. VERHULST

EXPOSE DES MOTIFS :

Les 7 et 13 janvier 2014, la commission municipale spécialisée "Sports" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions émises par la commission municipale spécialisée,
- d'autoriser le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. VERHULST.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Nous avons la globalité des demandes de subventions. J'en profite pour tirer mon chapeau à toutes les associations que la ville aide tous les ans. Même si l'administration chez nous a été particulièrement performante pour présenter le budget à cette date, les associations aussi ont clôturé leur bilan dans les derniers jours de décembre de manière à pouvoir remplir leur dossier de demandes de subventions. Félicitations à elles pour cet effort.

Avant de passer au vote, j'imagine que certains ne vont pas prendre part au vote.
Les personnes ayant un rôle dans le tissu associatif ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (4 abstentions)
MME CHAUFOURNIER, MM. QRIBI, GERARDOT, LEJEUNE.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

**ETAIENT ABSENTS
PROCURATION**

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.
MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°13

**OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) –
CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE – AIDES AUX
TEMPS LIBRES SUR FONDS PROPRES.**

RAPPORTEUR : N. BOUGUERIOUNE

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe-et-Moselle met en œuvre des financements centrés sur l'enfant et sa famille.

A ce titre, la CAF a décidé de maintenir son soutien à l'action des organisateurs de centres de vacances et de loisirs par une politique d'Aides aux Temps Libres (ATL).

Dans ce cadre, le partenariat Ville/CAF est contractualisé par une convention d'objectif et de financement.

Par délibération du 24 septembre 2009, la Ville de Laxou a signé une convention avec la CAF concernant le versement des Aides aux Temps Libres.

La CAF de Meurthe-et-Moselle propose une nouvelle convention annexée à la présente délibération. Cette convention est valable à compter de la date de la signature de la CAF jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël 2017. Son renouvellement sera automatiquement proposé à la Ville par la CAF, au plus tôt, deux mois avant sa date d'expiration.

Cette convention permettra à la ville, en sa qualité d'organisateur de centre de loisirs, de bénéficier de la prestation de service, en contrepartie de son engagement continu pour permettre :

- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles en proposant un tarif modulé en fonction des revenus,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- la mise en place d'activités diversifiées.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'action sociale familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres avec la CAF.

DÉBAT :

Mme BOUGUERIOUNE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- C'est une délibération classique mais utile pour la commune.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 29

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°15

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS.

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 7 janvier 2014, la commission municipale spécialisée "Seniors-Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations œuvrant en faveur des anciens combattants.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions émises par la commission municipale spécialisée,
- d'autoriser le versement des subventions annuelles de fonctionnement dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
Fédération Nationale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (ACPG-CATM).	500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	300 €
HARKIS 54 - Soldats de la France	100 €
Souvenir Français - Comité de Laxou	1 000 €
MONTANT TOTAL	1 900 €

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

M. BORE ne prend pas part au vote.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention)

M. BORE.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 30

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°16

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES.

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Le 7 janvier 2014, la commission municipale spécialisée "Seniors-Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions émises par la commission spécialisée,
- d'autoriser le versement des subventions annuelles de fonctionnement dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
Allo Maltraitance Personnes Agées (ALMA)	100 €
Association des Retraités et Personnes Agées de Laxou (ARPAL)	6 310,70 €
Foyer de l'Amitié	1 849 €
Réseau Gériatologique Gérard CUNY	444 €
MONTANT TOTAL	8 703,70 €

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Merci à tous les membres des commissions qui ont délibéré pour que l'on soit dans les temps. Cela a été un vrai travail collectif que ce soit de la part des élus, des services, du tissu associatif pour se plier aux règles.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°17

**OBJET : PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES PASSES PAR LA
COMMUNE AU COURS DE L'EXERCICE 2013.**

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

L'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, prévoit qu'au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, sur le support de son choix, publie une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics
- marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du Code des marchés publics

Cette liste comporte pour chaque marché les mentions suivantes :

- l'objet et la date du marché,
- le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

En annexe, le tableau récapitulatif des marchés publics conclus par la Commune en 2013.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des marchés conclus par la Commune en 2013.

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Je vous rappelle que nous prenons cette délibération de publication de l'ensemble des marchés publics dans des documents officiels moyennant un coût. C'est une manière de gérer en bon père de famille.

Avez-vous des remarques ? (Non)

On prend acte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la publication de la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € HT conclus par la Commune de Laxou au cours de l'exercice 2013.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
de présents	: 29
de votants	: 30

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°18

OBJET : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LAXOU ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS), POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES.

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Les services qui disposent d'un budget propre peuvent coordonner la passation de leurs marchés, quel que soit leur montant. Des groupements de commandes peuvent ainsi être constitués.

Afin d'optimiser les achats et la mise en concurrence, la Ville de Laxou et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de lancer les marchés d'assurances, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique, dommage aux biens, une convention constitutive signée par les membres du groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La Ville de Laxou, représentée par son Maire, coordonnateur du groupement, sera chargée de signer et de notifier les marchés.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le représentant du Centre Communal d'Action Sociale en vue de lancer les marchés d'assurances cités ci-dessous.

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°19

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA COMMUNE DE LAXOU ET CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

RAPPORTEUR : M. FRESSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le marché relatif à la fourniture et la livraison de repas pour différents services communaux arrive à échéance.

Il s'agit de fournir des repas aux élèves des écoles préélémentaires et élémentaires, aux enfants de la structure d'accueil de la petite enfance, de l'accueil de loisirs, de la réussite éducative et pour certaines prestations occasionnelles de restauration pour adultes et pour tout autre service qui viendrait à être créé.

Il convient de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale. La Commune sera chargée de coordonner la passation du marché, de signer et de notifier le marché. La commission d'appel d'offres compétente pour les marchés sera celle du coordonnateur.

Le montant des prestations pour trois années, a été estimé à 796 200,00 € HT.

En raison du montant prévisionnel de la prestation, il convient de retenir la procédure d'appel d'offres ouvert.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement avec le représentant du Centre Communal d'Action Sociale en vue de lancer le marché cité ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des prestations précitées sous forme d'un appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la passation du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés à intervenir ainsi que leurs avenants, avec le ou les prestataires retenus, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement s'y rapportant sont prévus au budget 2014 et seront inscrits aux budgets des exercices suivants correspondants.

DÉBAT :

M. FRESSE.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°20

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUE 12
IMPASSE DU COLONEL MOLL.**

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

Les propriétaires d'un terrain cadastré en section AE numéro 530 d'une superficie de 46 m², situé 12 impasse du Colonel Moll proposent à la Commune de l'acquérir pour l'Euro Symbolique. Ce terrain est classé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Ce terrain est concerné par l'emplacement réservé numéro 8 "DESSERTTE VIA LA RUE DU COLONEL MOLL DE LA ZONE 1 AU "DERRIERE SAINTE ANNE".

Afin d'encadrer cette acquisition, un acte administratif sera signé. En vertu de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier des actes concernant des droits réels immobiliers passés en la forme administrative.

Il s'agit d'actes identiques à ceux établis par les notaires. Cependant le Maire, étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur, doit être représenté par un adjoint dans l'ordre de sa nomination, à savoir le premier adjoint. Ainsi, le Maire tiendra la place du notaire, et l'adjoint délégué celle du représentant de la Commune.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la démarche dans les conditions ci-dessus décrites.

DÉBAT :

Mme WIESER.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ?

M. GHISLAT.- Je suppose que c'est une parcelle incorporée à la voirie ?

Mme WIESER.- Oui, comme vous l'avez sur le plan.

M. GHISLAT.- Pourquoi ne pas faire la même démarche pour l'ensemble des parcelles incorporées à la voirie en même temps ?

M. le Maire.- Pour qu'il y ait une cession, il faut qu'il y ait un acheteur et un vendeur. Nous avons déjà proposé aux riverains de l'impasse Colonel Moll. Je dois dire que les propriétaires étaient plutôt favorables à garder leurs biens. C'est progressivement à la faveur de ce type de cession que nous pouvons le faire. Cela avait été proposé à l'époque et on l'avait refait en début de mandat au fur et à mesure des ventes de maisons. Il faut qu'il y ait vente.

Mme WIESER.- On ne va pas les forcer.

M. GHISLAT.- Non, on ne va pas les forcer. Il faudrait que les parcelles incorporées à la voirie soient dans le domaine public systématiquement sauf que la règle exigée par la Communauté urbaine est qu'il y ait un acte de cession effectivement. Je pense que c'est faisable avec un simple abandon de parcelle signé par le propriétaire et la mairie.

M. le Maire.- Si le propriétaire ne veut pas abandonner. C'est à la faveur de celui qui vend qui dit que sa maison ne sera pas moins chère parce que ce bout de parcelle sera intégré au domaine public.

M. GHISLAT.- Juste un abandon pas une vente.

M. le Maire.- Abandon ou vente à l'euro symbolique. C'est pareil mais il faut la démarche volontariste du propriétaire. Peut-être que l'on n'a pas été assez convaincant. Objectivement, je ne suis pas sûr que ce soit le souci majeur des riverains. En revanche, cela nous force à un formalisme. On l'a fait régulièrement.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°21

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LE RAVALEMENT DE
FACADES**

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

La politique menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution d'une prime municipale pour la réfection d'un immeuble appartenant :

- A Madame Geneviève Auboïs pour un immeuble situé 76 rue Raymond Poincaré
- Travaux lourds 17,08 €/m²
- Surface concernée 62,65 m²
- Montant de la prime 1 070,06 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la Ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de la prime. La facture acquittée a été jointe au dossier.

Il est précisé que le montant a été établi selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de la prime suivante :

- 1 070,06 € à Madame Geneviève Auboïs.

DÉBAT :

Mme WIESER.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°22

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LE SOUTIEN AUX
ENERGIES RENOUVELABLES.**

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

La politique de promotion des énergies renouvelables amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution d'une prime municipale aux particuliers ayant fait le choix d'un système solaire de production d'eau chaude sanitaire.

Une prime peut être attribuée à Monsieur Thierry Pertuy résidant au 4 rue de la Fontenelle.

Le montant de cette prime est de 150 € conformément à la délibération « cadre » du 23 février 2011.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de la prime suivante :

- 150 € à Monsieur Thierry Pertuy.

DÉBAT :

Mme WIESER.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°23

**OBJET : TERRAIN COMMUNAL RUE PASTEUR – ANGLE EDOUARD
GROSJEAN – DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT DE
MONSIEUR HAYON.**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil Municipal, lors du mandat précédent, pendant sa séance du 15 décembre 2005, avait approuvé le principe de la vente du terrain situé à l'angle des rues Louis Pasteur et Edouard Grosjean en précisant un certain nombre de prescriptions devant s'imposer à l'acheteur afin que la future construction s'intègre au mieux dans le village.

A l'appui de la proposition d'achat du terrain, tout candidat devait établir une esquisse de projet de construction à sa charge en tenant à la fois compte du cahier des charges défini par le Conseil Municipal et des règles relevant du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Deux projets avaient été présentés à l'époque à Monsieur Guillaume, ancien maire. La proposition de Messieurs Hayon, Aleil, Schwaleck était apparue comme la moins éloignée des contraintes imposées. Mais, l'esquisse proposée devait faire l'objet d'études complémentaires afin de respecter les règles du cahier des charges.

Monsieur Guillaume avait alors autorisé par écrit Messieurs Aleil, Schwaleck et Hayon à engager des études sur les parcelles en cause en vue de déposer un permis de construire.

Courant 2006, Monsieur Schwaleck s'est retiré du projet.

Courant 2007, une nouvelle esquisse remise en mairie s'éloignait plus encore du cahier des charges. Sur le vu des plans présentés, il s'avérait que deux éléments essentiels faisaient obstacle à l'agrément du projet :

1- Il était envisagé la réalisation de 10 logements et de 8 places de stationnement.

Or le cahier des charges conditionnant la vente imposait 2 emplacements de stationnement par logement.

2- Il était envisagé une construction d'une hauteur supérieure à celle de l'immeuble mitoyen 11 rue Edouard Grosjean, 8,50 m au lieu de 5,40 m à l'égout de toiture, ce qui là encore, ignorait à la fois les contraintes liées au cahier des charges et s'éloignait du respect de la cohérence de la toiture projetée avec l'ensemble des maisons environnantes.

Il a donc été signifié que seul un projet conforme au cahier des charges, approuvé par le Conseil Municipal pourrait induire la cession du terrain en cause.

Fin 2007, Monsieur Aleil informe son architecte qu'il se retire du projet.

Courant mai 2008, Monsieur Hayon est informé par la nouvelle municipalité qu'elle a décidé de ne plus vendre ce terrain, un projet d'utilité publique étant en cours d'élaboration.

A la suite du dédit de la ville, il avait été envisagé sur la production de pièces justificatives de dédommager Monsieur Hayon.

Au cours du dernier trimestre 2013, le conseil de Monsieur Hayon a sollicité par courrier le paiement des frais engagés pour un montant de 1 821,42 € représentant la part de son client.

Or, Monsieur Hayon a sollicité le concours d'un avocat qui faute de règlement dans les meilleurs délais, saisira la juridiction compétente.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un conseil juridique pour examiner la situation.

DÉBAT :

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

Sur cette proposition, avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°24

OBJET : AVIS SUR LE CLASSEMENT DU MASSIF FORESTIER DE HAYE EN FORET DE PROTECTION.

RAPPORTEUR : L. WIESER

EXPOSE DES MOTIFS :

Le massif de Haye, forêt périurbaine, représente un enjeu capital pour le bien-être de la population de l'agglomération nancéienne, tant pour les loisirs, la détente que pour des besoins essentiels comme les ressources en eau.

Depuis 2008, la Commune de Laxou a lutté activement aux côtés des trois associations (Association pour la Promotion et la Sauvegarde du Massif de Haye, ALPE LAXOU et FLORE 54) qui sont à l'origine de la demande de classement dès 2006 et de la création du collectif en 2007.

Par arrêté préfectoral du 6 août 2013, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête préalable au classement, pour cause d'utilité publique, du massif forestier de Haye en forêt de protection.

Cette enquête a été organisée du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2013.

La proposition de classement porte sur 10 476 hectares répartis sur 20 communes. La propriété des forêts est divisée en 3 417 parcelles détenues par 1 700 propriétaires.

Le classement du massif forestier de Haye en forêt de protection entraîne l'interdiction de tout changement d'affectation ou de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Le massif recèle des sites d'une grande importance pour des espèces animales, végétales (site Natura 2000, ZNIEFF...), il représente une richesse indéniable pour la biodiversité et les écosystèmes.

La commission d'enquête a rendu son rapport le jeudi 12 décembre 2013 et a émis un avis favorable pour le classement du massif de Haye en forêt de protection.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites devra également émettre un avis sur le projet de classement, et la décision de classement sera prise par le ministre chargé de l'agriculture et de la forêt, par décret en conseil d'état.

Le rapport d'enquête est consultable au service de l'urbanisme et les conclusions sont en annexe du présent rapport.

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de classement du massif forestier de Haye en forêt de protection.

DÉBAT :

M. le Maire.- C'est un long combat.

Mme WIESER.- Heureux, je l'espère.

(Lecture de la délibération)...

C'est un dossier notamment sur la trame verte et bleue qui fait référence pour tout le secteur.

La commune avait participé assidûment à tous les groupes de travail qui avaient été mis en place par la préfecture et ce dès le début de la démarche. Ces rencontres se sont déroulées sur deux périodes auxquelles nous avons participé activement. J'ai une pensée pour Gilbert ce soir parce que nous étions à deux à participer à ces réunions pour être sûrs de ne pas en louper et aussi parce que nous avons besoin de toutes forces pour défendre notre position. Gilbert a porté ce dossier autant que moi, je veux lui rendre hommage ce soir.

Nous avons également défendu ardemment et sans faille un classement du Bois des Fourasses qui interdirait toute voirie traversante dans le bois tout en laissant évidemment la possibilité à la DREAL de réaliser ses études pour la mise en sécurité de l'échangeur origine de Gentilly. Je vous rappelle que ce projet de voirie qui devait traverser le Bois des Fourasses devait déboucher sur le rond-point de La Sapinière ; il était inscrit dans les premiers schémas d'aménagement que nous avons eus sous les yeux Gilbert et moi lors des premières réunions. C'étaient les projets d'aménagement de l'Etat pour l'autoroute A33 ; c'était le point emblématique de la demande de classement la plus large possible à la fois sur le même Bois des Fourasses et évidemment sur l'ensemble du massif de la Forêt de Haye.

Nous avons pas mal demandé et obtenu surtout l'intégration du Bois communal de La Sapinière. Vous savez qu'il avait été ravagé par la tempête Lothar en 1999 et il avait été replanté juste derrière. Il n'était pas intégré sur le premier périmètre d'études. Nous en avons fait la demande et il a donc été à la fois intégré au périmètre d'études et le préfet a accepté de le faire entrer dans le périmètre qui sera soumis au ministre et ensuite au Conseil d'Etat. Nous avons donc de fortes probabilités que notre bois communal devienne aussi une forêt de protection.

Nous avons également demandé aux côtés des associations la mise en place d'une gouvernance du massif parce que, lorsque ce travail sera terminé, et je l'espère bien que le Conseil d'Etat aura classé ce massif en forêt de protection, ce ne sera pas terminé, ce ne fera que commencer. Tout le travail reste à faire. Il s'agit de conserver le travail en commun de tous les acteurs qui se sont mêlés à cette démarche. Cela a été salué par l'ensemble des participants. Il s'agira de travailler aussi à l'accueil de tous les publics. On a beaucoup travaillé dans les groupes de travail pour établir une carte logique permettant de satisfaire à la fois les promeneurs, les exploitants puisque la forêt restera exploitée par l'ONF, les chasseurs qui demeurent indispensables sur ce massif mais aussi tous ceux qui le pratiquent à vélo, les cavaliers, les sportifs qui vont courir. Il y a un énorme travail à faire de nivellement et de mise à niveau pour que, sur l'ensemble des communes qui sont impliquées sur le massif, il y ait une grande cohérence dans l'accueil du public.

Il sera également nécessaire dans cette gouvernance de parler de préservation de la biodiversité surtout des espèces banales ou des espèces remarquables qui ont été répertoriées et que la procédure n'a pas vocation à protéger. Je vous rappelle que c'est une protection contre l'urbanisation, c'est-à-dire que l'état boisé doit être conservé en l'état. On ne peut rien faire sur ce massif une fois qu'il est protégé. Mais cette protection n'a pas vocation à travailler sur la biodiversité ou la protection des espèces et encore moins à prévoir un plan de gestion éventuel notamment sur toutes les espèces remarquables qui ont été répertoriées.

Je rappelle que l'ensemble du Bois des Fourasses est classé en ZNIEFF.
(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Il y a également un site Natura 2000 sur la zone du massif de Haye, pas sur notre Bois des Fourasses. Le but est vraiment de pérenniser le consensus qui s'est dégagé dans cette démarche bien au-delà des positions politiques des partis. Cela a été salué par tous les participants, les services de l'Etat, la DDT et la préfecture. Il faut que cette gouvernance maintienne ce dispositif.

Nous avons également demandé dans ce cadre de gouvernance de tenir compte des vœux de bergers et des franges forestières. Il est vrai que, sur notre P.L.U., nous avons réfléchi à une bande de protection non constructive de 30 mètres en lisière de forêt. Ce n'est pas le cas sur toutes les communes, loin de là. Il s'agira maintenant, dans le cadre de cette gouvernance, de voir comment les frontières communales soient dépassées et qu'il y ait un réel travail sur ces zones à restaurer et à protéger.

De même, nous avons soutenu, et j'espère que ce sera pris en compte parce que cela a été relevé par l'ensemble des participants, la demande de modification de la loi qui devrait permettre en tout cas sur tout ou partie du massif classé d'entreprendre des recherches ou des fouilles archéologiques et de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel qui avait été remarqué. C'est notifié dans le compte rendu joint à la délibération.

Par arrêté préfectoral, M. le Préfet avait prescrit l'ouverture d'une enquête préalable. Elle a eu lieu tout le mois d'octobre.

La proposition finale soumise portait sur 10 476 ha sur environ 12 000 ha au total, sachant ce qui a été écarté, ce sont soit des zones qui avaient été demandées par les communes avec des raisons bien particulières mais pour la majorité ce sont des emprises qui sont réservées, par exemple, pour le passage du câble, les bordures de route pour les aménagements mais aussi toute la bordure de l'autoroute qui nécessite des mises aux normes notamment des bassins de rétention qui, aujourd'hui, n'existent pas et qui permettront de protéger cette forêt au-delà de la protection foncière.

La propriété de forêt est divisée en 3 417 parcelles, très gros travail de l'ONF et de la DREAL pour retrouver les propriétaires de ces 3 417 parcelles pour les informer du classement, des conséquences du classement et qu'ils puissent venir notifier leurs remarques éventuelles. Ce sont 1 700 propriétaires de ces 3 417 parcelles.

La commission d'enquête a rendu son rapport qui est dans la délibération le 12 décembre 2013. Elle a émis un avis favorable sans réserve pour le classement du massif en soulignant elle aussi le rôle essentiel qu'a joué le consensus.

La commission départementale de la nature des paysages et des sites devra également émettre un avis sur le projet de classement mais après avis de toutes les communes, et la décision de classement sera prise par le ministre chargé de l'agriculture par décret en Conseil d'Etat.

Le rapport d'enquête complet est consultable au service de l'urbanisme et nous avons joint les conclusions en annexe. Je vous ferai grâce de la lecture. Je vous ai dit pour l'essentiel les remarques qui avaient été retenues.

Dans le dossier complet, vous trouverez des réponses assez précises sur des points qui avaient été relevés par des communes voisines sur des secteurs qui n'ont pas été retenus au classement. Tout cela est notifié.

J'espère obtenir l'unanimité sur ce projet qui me tient vraiment à cœur et qui nous permettra de protéger notre Bois des Fourasses si précieux et en même temps de pouvoir laisser la DREAL maintenant faire son travail sur une forêt domaniale qui, je vous le rappelle, est quoi qu'il en soit inaliénable. Normalement, on a une forêt très bien protégée.

Je demande au conseil municipal de donner un avis sur le projet de classement du massif forestier de Haye en forêt de protection.

M. le Maire.- Merci Laurence et merci de ta délicatesse d'avoir rappelé l'investissement de Gilbert sur ce dossier qui date de bien avant 2008. J'ai souvenir de discussions épiques en 2007 sur ce sujet. Il avait compris toute la philosophie du projet mais aussi tout l'impact et tout l'attrait d'avoir une forêt de protection sur le territoire communal. Il a toujours eu un coup d'avance sur les autres. Là encore, il était à nos côtés dès le début et même un peu avant pour travailler sur ce sujet.

Merci aussi aux associations qui ont œuvré parce que ce n'était pas aussi facile. Nous avons tous en tête le schéma qui arrivait sur le rond-point de La Sapinière. Cela peut être une grande fierté pour tous ceux qui ont travaillé sur ce projet et d'arriver à ce résultat aujourd'hui.

Il va de soi, je pense, que cet avis sera favorable.

Y a-t-il des interventions ?

M. GHISLAT.- Y a-t-il des parcelles qui ont été exclues du classement en dehors des bandes ?

Mme WIESER.- Tout le Nord du Bois des Fourasses est exclu du périmètre pour que la DREAL puisse effectuer la mise aux normes et la sécurisation de l'échangeur de Gentilly.

Il y a une bande de protection qui court depuis les Carrières, mais il faudrait avoir la carte et le plan détaillé qui sont consultables aux services.

M. GHISLAT.- La parcelle derrière Auchan ?

Mme WIESER.- La parcelle derrière Auchan est protégée.

On a obtenu au forceps et grâce aux associations et à notre unité le fait de faire courir une bande de protection derrière Auchan, tout le long, c'est-à-dire depuis les Carrières. On est parti des Carrières et on a tiré un trait le long. Il y avait deux hypothèses de la part de la DREAL, c'était soit de traverser le bois et atterrir au rond-point de La Sapinière, soit sortir, passer dans les Carrières, revenir avec une route derrière Auchan et ressortir sur le rond-point de La Sapinière.

Pour éviter ces deux hypothèses, il fallait faire courir une bande de protection derrière Auchan et ensuite on part en biais, ce qui exclut toute la partie Nord des Fourasses, sachant que l'on est en forêt domaniale. Une forêt domaniale est inaliénable. Donc, la forêt sera rendue à la forêt. La DREAL avait demandé beaucoup plus, -exclusion- ce que l'on a refusé parce que c'était beaucoup trop dangereux et je pense que l'on aurait eu sur la table des hypothèses qui retraversaient le bois puisque c'est évidemment le plus pratique, le moins cher et forcément cela n'avait pas été écarté. Là, on est contraint à travailler sur un périmètre beaucoup plus serré ne permettant pas de traverser le bois. Ils peuvent exploiter le délaissé des Carrières, c'est-à-dire sortir, aménager l'autoroute et faire une espèce de courbe qui pourrait atterrir dans les Carrières. Et je ne vois pas ce qu'il pourrait imaginer de plus. Il faut savoir qu'à peu près les deux-tiers du Bois des Fourasses sont sur notre commune parce que c'est partagé entre Villers et Laxou. Au total, le Bois des Fourasses doit faire environ 300 ha puisque la ZNIEFF qui court sur le Plateau de Villers fait au total 341 ha. Et la zone qui a été retirée pour les études de la DREAL doit faire entre 20 et 30 ha. C'est vraiment la pointe Nord du Bois des Fourasses.

On ne pourra pas, par exemple, réintégrer les parties délaissées une fois que le périmètre sera classé. En revanche, on a d'autres méthodes pour augmenter la protection du bois au-delà du bois domaniale. Par exemple, on pourra demander un bois classé protégé. Il y a d'autres manières de protéger qui nous permettront si toutefois on craint que la forêt domaniale ne suffise pas. Ce sont des solutions qui ont été proposées à Vandœuvre pour le bois qui était à l'Est et qui n'a pas été retenu dans le périmètre.

M. le Maire.- Je salue aussi à ce moment de la discussion l'implication forte des préfets.

On a eu toute latitude pour s'exprimer à chaque fois que l'on a voulu. Je note aussi que la Communauté urbaine nous a beaucoup consultés et a suivi systématiquement notre avis dans le périmètre maximum proposé.

Mme WIESER.- Je vais encore faire une dernière petite précision sur le Bois des Fourasses. Par exemple, dans la présence de plantes remarquables qui ont été répertoriées dans la ZNIEFF, deux au moins se trouvent sur notre partie du Bois des Fourasses et pas très loin du parcours de santé. Le travail a été fait en amont de la gouvernance qui sera mise en place une fois que le massif sera classé, c'était de rencontrer toutes les associations susceptibles de pratiquer un sport quelconque sur cette zone mais sur l'ensemble du Bois des Fourasses notamment les VTTistes, les cavaliers et les marcheurs et travailler avec l'ONF et Floraine qui a participé au recensement de la ZNIEFF pour écarter de ces zones les parcours -c'est-à-dire faire en sorte au plus tard dans la gouvernance- lorsqu'il y aura peut-être une cartographie ou des documents d'accueil du public.

M. le Maire.- Merci.

M. BAUMANN.- Tu as dit beaucoup de choses, Laurence, et nous t'en remercions. Beaucoup de chemins ont été parcourus depuis l'opération 10 000 ha et 10 000 signatures ; nous nous en souvenons tous. On a cité les associations, je me permettrai de citer les noms de Mme DAGUENET et Monsieur PETIT et de Floraine qui a fait un travail remarquable de recensement avec l'implication directe de François VERNIER son président.

Ce travail est d'origine associative, c'est vrai et toutes les collectivités territoriales se sont donné la main pour les suivre et tomber d'accord sur cette proposition de périmètre de protection. On pourra se réjouir une fois que ce sera effectif.

Mme WIESER.- Tout à fait !

M. BAUMANN. - Il faut d'ores et déjà se pencher sur le problème -tu disais- d'une gouvernance ou d'un comité de pilotage. On a l'outil pour protéger. Il y a peu d'outils pour gérer ce genre de choses. Peut-être que la Région pourra peut-être s'y pencher. Tu as parlé de ZNIEFF. Avec le classement d'un dernier espace naturel sensible sur les Fourasses et sur le Plateau de Villers-lès-Nancy, il faudra se pencher urgemment. Le recensement a été fait. Il faudra faire un document de gestion et ensuite un document d'ouverture au public. C'est là que résidera le plus gros travail de coordination sans doute sur une forêt, ne l'oublions pas, a été fortement exploitée à Laxou, mais à Vandœuvre et à Villers aussi avec la minette lorraine qui sortait ses galets.

Entre la couche de calcaire et la couche d'argile, il y a une petite couche de minette lorraine. C'est du minerai de fer, pauvre en fer, exploité à Laxou jusqu'en 1905 ou 1910, me semble-t-il.

En tout cas, un grand merci à toutes les associations qui sont à l'origine de ce projet.

Tu demandais l'unanimité, il n'y a aucun problème sur ce sujet.

Mme WIESER.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme WIESER.- Quand on a travaillé avec le tissu associatif, on est entré en liaison avec notamment la forêt qui est classée à Fontainebleau et celle de Saint-Avold aussi. Il y a des COPIL qui se réunissent pour gérer mais ils n'ont vocation à gérer que dans le cadre de la forêt de protection. Là, il faudra être innovant, imaginatif. C'est une demande générale qui a été relevée. A la DDT, ils ont une idée de comment ils vont l'organiser et cela prendra la forme d'un COPIL ou d'un syndicat. De toute façon, il y aura aussi la nécessité d'investissement de la part de toutes les communes et les intercommunalités.

M. le Maire.- Voire plus. Je rappelle que, siégeant avec d'autres élus au syndicat mixte de la Forêt de Haye, j'ai souvenir que le Conseil général, il n'y a pas si longtemps, voulait en sortir.

M. BAUMANN.- Il s'en retirera sans doute.

M. le Maire.- C'est un scoop. C'est-à-dire que le Conseil général va se retirer du syndicat mixte qui gère la Forêt de Haye ?

M. BAUMANN. - C'est annoncé depuis un an.

M. le Maire.- Pour que tout le monde l'ait en tête, au regard des compétences et des attributions, le syndicat mixte dit revenir certainement sur l'avis favorable et même très favorable que propose Laurence WIESER,

M. LEJEUNE.- Dans la délibération, ce n'est pas indiqué favorable ou défavorable.

Mme WIESER.- On demande un avis.

M. le Maire.- La collectivité délibérante qui s'appelle le conseil municipal de Laxou est interpellée pour donner un avis.

Mme WIESER.- J'ai demandé si je pouvais vous demander un avis favorable. Je n'ai pas le droit. Je vous demande donc votre avis... !

M. le Maire.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité sur un avis favorable au classement.

Merci de cette unanimité sur l'ensemble de tous les acteurs qui ont travaillé sur ce sujet.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	27

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°25

OBJET : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE – PRESENTATION DES PROJETS DE LA 1ERE SESSION 2014.

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre des projets présentés au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération nancéienne, dont font partie les quartiers du Champ-le-Bœuf et des Provinces, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son agrément sur les projets qu'il souhaite soutenir.

Les projets présentés en 1^{ère} session sont nombreux en raison de la participation de la Commune aux projets "Plateau de Haye", les porteurs entrent dans les critères du CUCS pour demander le financement de leurs actions.

La Ville de Laxou souhaite participer financièrement à hauteur de 94 839 €.

QUARTIER DU CHAMP-LE-BŒUF

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Commune de Laxou | 2 projets |
| - Jeunes et Cité | 4 projets |
| - ESAF 54 (Espace de Solidarité et d'Accompagnement des Familles) | 3 projets |

QUARTIER DES PROVINCES

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - Jeunes et Cité | 3 projets |
| - Régie de quartier Laxou Provinces | 1 projet |
| - VDNC (Vivre Dans Notre Cité) | 5 projets |
| - Si l'On Se Parlait | 5 projets |

AUTRES ASSOCIATIONS

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - APC (Association Perspectives et Compétences) | 1 projet |
| - APEM (Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique) | 2 projets |
| - Slam Attitude | 1 projet |

DOSSIERS « PLATEAU DE HAYE »

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| - ASAE Francas (Association de Soutien aux Activités Educatives) | 4 projets |
| - ADUCS (Association des Utilisateurs du Centre Social La Clairière) | 4 projets |
| - Arcades | 1 projet |
| - Association Desaxion | 1 projet |
| - CGL 54 (Confédération Générale du Logement 54) | 1 projet |
| - CIDFF 54 (Centre National d'Information du Droit des Femmes et des Familles) | 1 projet |
| - CREPI Lorraine | 1 projet |
| - CRIL 54 (Centre de Ressources sur l'Illettrisme de Meurthe et Moselle) | 4 projets |

- Flore 54	1 projet
- ID'EES INTERIM C	2 projets
- Le Buisson Ardent	1 projet
- Commune de Maxéville	2 projets
- MJC du Haut du Lièvre	4 projets
- MJC Massinon à Maxéville	1 projet
- Commune de Nancy	1 projet
- Nancy Sport de Combat	1 projet
- Pass'Sport Culture	1 projet
- Les Petits Débrouillard du Grand Est	3 projets
- Radio Caraïb Nancy	4 projets
- SLUC Nancy Basket	1 projet
- Stanislas Echech	1 projet

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation financière de la Commune dans les projets proposés et présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément aux propositions émises par la commission municipale spécialisée Politique de la Ville, réunie le 9 janvier 2014,
- d'autoriser le mandatement des subventions par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ces projets.

DÉBAT :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)...

J'ai deux remarques. Vous avez des projets ajournés dans un peu plus grand nombre que d'habitude. Là aussi, cela s'explique par le délai. D'un point de vue technique, quasiment l'ensemble des cofinanceurs ont demandé que ces projets soient retravaillés avec les associations qui les ont déposés.

Puis, une autre précision qui découle de la délibération n°12 que nous avons votée, la délibération de s subventions à caractère sportif, il a été délibéré pour 2 800 € dans la délibération n°12 ; il est proposé, dans cette délibération, de soutenir Pass'Sport et Culture parce qu'ils ont déposé leur dossier dans le cadre du C.U.C.S. et on leur doit une réponse dans l'outil approprié pour 5 600 € compte tenu que l'on paie 50 % après délibération, cela fait 2 800 € au vu du bilan. Il est bien évident qu'il n'y a pas redondance. Il n'y aura pas à payer deux fois, une fois dans la délibération sportive n°12 et une fois au niveau de cette ques tion n°25. Il s'agit en réalité de la même somme. Je ten ais à ce que ce soit au compte rendu. On ne paie pas en double.

M. le Maire.- On voit bien que tous les quartiers de la commune sont impactés dans le bon sens du terme et les associations qui œuvrent pour la globalité des quartiers font un travail remarquable aussi.

J'imagine qu'administrativement tout administrateur d'une association subventionnée ne prendra pas part au vote.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions)
MME WIESER, MM. GERARDOT, GHISLAT.

ETAIENT PRESENTS

M. GARCIA, MME WIESER, M. PINON, MME BOUGUERIOUNE, M. FRESSE, MME PARENT HECKLER, MM. VERHULST, VAUTRIN, MACHIN, LECA, MMES NASSOY, LIGIER, MM. REICHHART, CAILLET, MMES TAGHITE, PICARD, GIRARD, FERNANDES, POIROT, M. QRIBI, MME CHAUFOURNIER, MM. BORE, GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT, MMES EPHRITIKHINE, DOUX, M. LEJEUNE, MME BAILLET BARDEAU.

**ETAIT ABSENTE
EXCUSEE**

MME ROY.

ETAIENT ABSENTS

M. THOMAS, MME CHRISMENT, M. HAYOTTE.

PROCURATION

MME ROY a donné procuration à M. FRESSE.

SECRETAIRE DE SEANCE

MME PICARD.

Nombre de conseillers en exercice	:	33
de présents	:	29
de votants	:	30

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :

23 JANVIER 2014

Le Maire,

Laurent GARCIA

QUESTION N°26

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION JEUNES ET CITE.**

RAPPORTEUR : Y. PINON

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre des actions menées par son Pôle de Cohésion Sociale en direction des publics fragiles, la Commune de Laxou soutient par tous les moyens les associations œuvrant dans cette perspective, notamment via le biais des subventions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

L'association Jeunes et Cité est chargée, dans les zones urbaines sensibles, de participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, par le biais d'actions telles que :

- actions pour permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,

- actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu,
- actions d'animation socio-éducatives.

Le 9 janvier 2014, la commission municipale spécialisée « Politique de la Ville » a examiné la demande de subvention de l'association Jeunes et Cité et propose l'attribution de 23 500 €.

Afin de finaliser les modalités de ces actions, la Municipalité de Laxou propose d'accorder de signer une convention avec l'association Jeunes et Cité.

Le public visé par ces actions est prioritairement le public jeune (moins de 26 ans).

DELIBERATION :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Laxou et l'association Jeunes et Cité concernant les actions prévues en 2014,
- d'autoriser le mandatement de la subvention, soit 23 500 €, par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2014.

DÉBAT :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)...

Cette convention est quasiment strictement la même que celle de l'année dernière à une exception près, c'est que l'on doit contractualiser non seulement la participation financière de la ville mais le travail en transversalité qu'il convient de fournir avec l'association pour l'accompagner dans ses actions et ce conformément aux souhaits de l'association que nous avons rencontrée mi-décembre. Elle souhaiterait que le DRE travaille avec eux, que le service emploi travaille avec eux, que le service politique de la ville les accompagne également. Cela a été également contractualisé.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité